FONGICIDE pour lutter contre les maladies du Colza, du Maïs, de la Pomme de terre, de la Betterave sucrière et potagère*.

***Cf. tableau des usages.**

PROPULSE®

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Bidon 15 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 3-7

Formulation : suspension-émulsion

Numéro AMM : 2130202

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : fluopyram
Teneur : 125g/l, soit 11.77% (m/m)
Famille chimique : pyridinyl-éthyl-benzamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Substance active : prothioconazole
Teneur : 125g/l, soit 11.77% (m/m)
Famille chimique : triazolinthione
Mode d'action : Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

Description

Le produit est un fongicide composé de deux substances actives des familles chimiques triazolinthione et Pyramide (Pyridinil-ethyl-benzamides) : prothioconazole et fluopyram.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement le produit présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve remplie à deux tiers, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus
Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

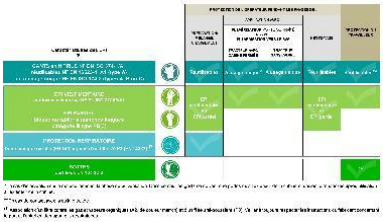

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Attention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P410 - Protéger du rayonnement solaire.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur colza, betterave sucrière et betterave potagère.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur maïs.
Culture attractive en floraison : Emploi possible. Peut-être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage pendant la période comprise entre 2 heures avant le coucher du soleil et 3 heures après, pour les usages sur maïs.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé [permanent] d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur pomme de terre.
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés, pour les usages sur pomme de terre.

Délai de rentrée
6 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents
Pour les usages Maïs*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches foliaires et Maïs doux*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches foliaires, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Pour les usages Maïs*Trt Part.Aer.*Fusarioses, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.
Pour les usages betterave sucrière, betterave potagère et pomme de terre, respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro -2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux:
S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.
Inhalation :
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau :
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion :
Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -5°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

PROPULSE®

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Betterave sucrière	Cercosporiose, Oïdiums, Ramulariose, Rouille, Stemphylium	1.2 l/ha	stade BBCH 31 à BBCH 49	7	1a, 7c
Betterave potagère	Cercosporiose, Oïdiums, Ramulariose, Rouille, Stemphylium	1.2 l/ha	stade BBCH 31 à BBCH 49	14	1a, 7c
Colza	Alternariose, Oïdiums, Phoma, Sclérotiniose, Cylindrosporiose, Pseudocercosporellose, Mycosphaerella brassicicola	1 l/ha		56	1a, 2b
Maïs porte-graine	Helminthosporium turcicum , Kabatiella zeae	1 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1b, 2a, 7a
Maïs porte-graine	Fusarioses	1 l/ha	stade BBCH 55 à BBCH 69		1b, 2a, 7b
Maïs doux	Helminthosporium turcicum , Kabatiella zeae	1 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69	28	1b, 2a, 7a
Maïs grain	Helminthosporium turcicum , Kabatiella zeae	1 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1b, 2a, 7a
Maïs grain	Fusarioses	1 l/ha	stade BBCH 55 à BBCH 69		1b, 2a, 7b
Pomme de terre	Alternaria	0.5 l/ha	stade BBCH 40 à BBCH 89	21	1c, 1d, 7c
Millet	Helminthosporium turcicum , Kabatiella zeae	1 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1b, 2a, 7a
Sorgho	Helminthosporium turcicum , Kabatiella zeae	1 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1b, 2a, 7a
Moha	Helminthosporium turcicum , Kabatiella zeae	1 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1b, 2a, 7a
Miscanthus	Helminthosporium turcicum , Kabatiella zeae	1 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1b, 2a, 7a

Ne pas utiliser les feuilles de betteraves en alimentation animale. Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte graines traitées en alimentation humaine ou animale.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur colza, betterave sucrière et betterave potagère.
1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé d'une largeur de 20 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur maïs.
1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur pomme de terre.
1d. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés, pour les usages sur pomme de terre.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Culture attractive en floraison : Emploi possible - Peut-être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pendant la période comprise entre 2 heures avant le coucher du soleil et 3 heures après, pour les usages sur maïs.
2b. . Sur colza, culture attractive en floraison, respecter l'Arrêté abeilles du 20/11/2021 et ses arrêtés modificatifs, pour l'application du produit.

7. Riverains et personnes présentes

PROPULSE®

7a. . Pour les usages Maïs et maïs doux des maladies des taches foliaires, respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
7b. . Pour les usages maïs des fusarioses, respecter une distance d'au moins 10 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.
7c. . Pour les usages betterave sucrière, betterave potagère et pomme de terre, respecter une distance d'au moins 5 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
7d. . Pour les usages colza, respecter l'Arrêté du 4 mai 2017 et ses arrêtés modificatifs, pour la mise en place de la distance de sécurité des personnes présentes et des riverains.

Champ d'activité

Le produit se caractérise par sa haute performance d'efficacité, ses propriétés systémiques originales, sa polyvalence et sa persistance sur les principales maladies des crucifères oléagineuses, du maïs, de la pomme de terre, de la betterave sucrière et potagère.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

En colza : selon les régions et les maladies dominantes (consulter votre conseiller régional), le produit s'emploie :
des stades B4 à G4 selon la nomenclature de Terres Inovia, soit du stade 4 feuilles à 30 % des siliques ont atteint leur taille finale.
En maïs et cultures rattachées (Sorgho, Millet, Miscanthus, Moha) :
- Sur Fusariose, le produit s'emploie des stades BBCH55 à BBCH69.
- Sur Helminthosporiose, Kabatiellose, le produit s'emploie des stades BBCH30 à BBCH69.
En betterave sucrière, le traitement est réalisé entre les stades BBCH 31 (début du recouvrement de l'inter-rang) et BBCH 49 (la racine atteint sa taille de récolte). Se référer aux avis de traitements de l'ITB et des sucreries.
En betterave potagère, le traitement a lieu entre les stades BBCH 31 (début du recouvrement de l'inter-rang) et BBCH 49 (la racine atteint sa taille de récolte), avec deux applications maximum par cycle cultural, pour lutter contre l'ensemble des maladies.
En pomme de terre, les traitements sont réalisés entre les stades BBCH 40 (initiation de la formation du tubercule) et BBCH 89 (les baies de la première infrutescence sont desséchées, les graines sont foncées) avec trois applications maximum par cycle cultural, avec un intervalle de 10 à 14 jours entre les applications. Se référer aux avertissements agricoles locaux pour positionner le produit préventivement.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Classification FRAC

3 - Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.
7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Application (matériel, pression)

Utiliser le produit avec des volumes d'eau compris entre 100 à 300 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. S'assurer d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.

Conditions du milieu

Ne pas traiter en cas d'hygrométrie inférieure à 60% et par des températures supérieures à 30°C.En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Aucune restriction dans le cadre normal de la rotation après un colza traité avec le produit.
Aucune restriction dans le cadre normal de la rotation, où un maïs peut être suivi de maïs, betterave ou tournesol.
Aucune restriction dans le cadre normal de la rotation après une betterave sucrière ou potagère traitée avec le produit.
Aucune restriction dans le cadre normal de la rotation après une pomme de terre.

Cultures de remplacement

Aucune restriction dans le cadre de l'implantation d'une culture de remplacement suite à un colza traité avec le produit.
Aucune restriction dans le cadre de l'implantation d'une culture de remplacement suite à un maïs traité avec le produit qui peut ête un maïs, une betterave ou un tournesol.
Aucune restriction dans le cadre de l'implantation d'une culture de remplacement suite à une betterave sucrière ou potagère traitée avec le produit.
Aucune restriction dans le cadre de l'implantation d'une culture de remplacement suite à une pomme de terre traitée avec le produit.

Mesures de protections des individus

PROPULSE®

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : **PULVÉRISATEUR** PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE **PULVÉRISATION VERS LE BAS**		NETTOYAGE	
		TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	TRACTEUR **SANS CABINE**		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)					
BOTTES certifiées EN 13 832-3					**

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Propulse® ¤ 125 g/l fluopyram 125 g/l prothioconazole ¤ AMM n°2130202 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

PROPULSE®

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2

¤ ¤ ¤ Attention ¤ ¤ ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)